

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

Séance du 20 janvier 2026

L'an deux mille-vingt-six, le vingt janvier, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 14 janvier.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 39

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M.BEZILLE Marc, M.BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, M.BROUTEELE Philippe, Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DELABRE Aimé, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.LABERGERIE Eric, M.LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.RAVET Pierre-Luc, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme DUHAYON Monique, pouvoir donné à Mme BERTRAND Dorothée
Mme EVRARD Monique, pouvoir donné à M.MAHIEU Philippe
Mme THERON Stéphanie, pouvoir donné à M.VANECLOO Serge
M.SÉRÉ Soarey, pouvoir donné à M.LAPIERRE Julien

Absents :

Mme DERONNE Véronique
M.FICHEUX Bruno
M.GLORIAN Stéphane

Secrétaire de séance : M.PRUVOST Philippe

Délibération n°2026D004 - Finances, Mutualisation et Transferts de charges – Débat d'Orientation Budgétaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2312-1, L.2313-1, L.2121-8 et L.5211-36,

Dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriale, le Président présente au conseil communautaire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

De plus, lorsque l'EPCI compte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'exécution et l'évolution des dépenses de personnel ainsi que le détail des salaires bruts de l'exercice.

Le rapport ci-joint abordera donc successivement :

- le contexte socio-économique général,
- l'analyse des ressources de la CCFL,
- les programmes à financer.

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2026, sur la base du rapport ci-annexé, précision étant faite que ce débat revêt un caractère décisionnel soumis au vote des élus.

Une discussion s'installe entre les élus communautaires conformément au dossier transmis et reprenant les éléments annexés ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte à l'unanimité (39 voix) la proposition ci-dessus.

Le rapport d'orientation budgétaire sera transmis au représentant de l'Etat dans le département et aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

A La Gorgue le 20 janvier 2026,
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Philippe PRUVOST



Le Président,

Jacques HURLUS

